

Conditions de réservation et de location des salles de conférence Forum I et II

Le CSP Genève (Centre social protestant de Genève) met ses salles de conférence à disposition d'organisations et de particuliers. Les salles ne peuvent pas être louées pour des activités contraires aux valeurs du CSP, à sa mission d'entraide, de solidarité et de justice sociale.

Réservation

- La réservation s'effectue en ligne sur le site internet du CSP en choisissant la ou les dates souhaitées ainsi que l'équipement nécessaire.
- Pour une location sur plusieurs jours d'affilée, chaque jour doit être ajouté séparément dans le panier.
- La location est possible du lundi au samedi.
- Les salles ne peuvent pas être louées pour des fêtes (ex : anniversaires, mariages, etc.). Une verrée ou un apéritif organisés dans le hall à la suite d'une réunion peuvent être acceptés, avec l'accord préalable du CSP.
- Les salles ne peuvent pas être louées pour des activités contraires aux valeurs du CSP, qui se réserve le droit de refuser ou d'annuler une réservation si l'utilisation des locaux devait aller à l'encontre de ses valeurs ou de ses objectifs statutaires.
- Le CSP se réserve le droit d'annuler une réservation, même confirmée, en cas de nécessité imprévue.
- Une attestation de responsabilité civile (RC) est demandée pour chaque location.
- Les associations et les écoles publiques bénéficient d'un tarif réduit pour la location des salles. Pour en bénéficier, elles doivent remettre une copie de leurs statuts ou de l'attestation de l'établissement scolaire.

Tarifs et paiement

- Les tarifs de location applicables sont ceux indiqués sur le site internet au moment de la réservation.

- Le CSP établit une facture après la manifestation. Le montant est à régler dans les 30 jours.

Annulation

- Toute annulation annoncée moins de 48 heures avant la date réservée engendre des frais de dossier de CHF 50.–.

Remise et restitution des clefs

- Les clefs sont remises à la réception du CSP (rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève, 1er étage) aux horaires suivants :
 - lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h–12h / 13h–17h
 - mardi : 10h–12h / 13h–17h
- Pour une manifestation le samedi, la clef doit être retirée au plus tard le vendredi à 16h45.
- La clef doit être restituée immédiatement après la manifestation dans la boîte aux lettres du CSP. À défaut, un émolument de CHF 10.– par jour de retard sera facturé.
- En cas de perte de la clef, des frais de CHF 100.– sont facturés.

Utilisation des salles

- L'accès Wi-Fi est gratuit, le code est affiché dans la salle.
- **L'installation et le rangement doivent être effectués dans le temps réservé.**
- Le mobilier doit être remis en place à la fin de la manifestation.
- Si la salle Forum I doit être séparée en deux, seul le concierge est autorisé à manipuler la cloison. Merci de préciser cette demande dans les commentaires lors de la commande.

Propreté et état des lieux

- Avant de quitter les locaux, les organisateurs doivent :
 - s'assurer qu'aucune personne ne reste dans les salles et le bâtiment ;

- éteindre les lumières (salles Forum et toilettes hommes ; la lumière est automatique dans le couloir et les toilettes femmes) ;
- fermer à clef toutes les portes des salles de conférence ;
- vérifier de l'extérieur que les portes principales (vitrées) soient bien fermées.

Si des dommages survenaient dans les locaux alors que les consignes de restitutions n'ont pas été respectées, le montant des dommages sera à la charge du locataire.

- Les locaux doivent être rendus rangés et propres. Les déchets et restes alimentaires doivent être enlevés par les organisateurs.
- **Si les salles ne sont pas restituées dans un état convenable, le CSP facturera les heures de nettoyage et de remise en ordre.**

Alimentation et boissons

- Il est interdit de manger ou de boire dans les salles de conférence.
- Un apéritif peut être organisé dans le hall hors des salles de conférence, avec un accord préalable du CSP.
- Les organisateurs sont responsables du débarrassage et du nettoyage après l'événement.

Musique et bruit

- Toute diffusion de musique est interdite après 22h. Durant la journée, la musique et le bruit sont autorisés à condition de ne pas déranger le voisinage.
- En cas de non-respect, une entreprise de sécurité pourra intervenir et les frais seront à la charge du locataire.

Règles de sécurité

- La capacité maximale autorisée doit être respectée conformément aux normes en vigueur.
- L'usage de bougies, encens ou autres flammes est interdit.
- Le CSP décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans les couloirs et les locaux.

Espace sans fumée

- Il est strictement interdit de fumer dans les salles et dans l'ensemble du bâtiment.

Responsabilités

- Le locataire est responsable de toute détérioration des locaux, du mobilier ou du matériel.
- Le CSP se réserve le droit de facturer tout dommage ou toute intervention nécessaire.
- Le CSP décline toute responsabilité pour les accidents, blessures, vols ou pertes survenus durant la location.

Divers

- Les affiches, panneaux ou autres indications placés à l'extérieur doivent être retirés après la manifestation.

* * *